

41 rue de Longchamp  
92200 NEUILLY SUR SEINE  
Téléphone : 01 47 47 79 04 - Fax : 01 47 47 82 19  
Courriel : [0920143f@ac-versailles.fr](mailto:0920143f@ac-versailles.fr)

## Demande d'aide au titre du fonds social

### À remplir par la famille

Date de la demande : \_\_\_\_\_ Date du retour du dossier : \_\_\_\_\_

**Nature de la demande :**

- Demi-pension : \_\_\_\_\_
- Voyages [indiquer quel(s) voyage(s)] \_\_\_\_\_
- Autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

**NOM de l'élève :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Classe :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable de l'élève :** \_\_\_\_\_

**Lien de parenté :**

- Père
- Mère
- Autres (à préciser) \_\_\_\_\_

**Adresse (si différente de celle de l'élève) :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**L'élève est-il boursier ?**

- OUI
- NON

**L'élève est-il demi-pensionnaire ?**

- OUI
- NON

**Profession du père :** \_\_\_\_\_

**Profession de la mère :** \_\_\_\_\_

**Composition familiale :** merci de renseigner les frères et sœurs

NOM Prénom	Date de naissance	Scolarité / emploi

# INFORMATIONS

## **Objectifs :**

Les fonds sociaux ont pour objectif d'apporter une aide exceptionnelle **aux lycéens de l'enseignement secondaire** dont les familles rencontrent des difficultés financières pour prendre en charge des frais liés à la scolarité (frais de demi-pension, voyages, transport, achat de matériels de sports, de fournitures, des soins, etc.).

Pour la demi-pension, l'aide éventuelle vient en complément des bourses versées aux familles et de l'aide régionale à la demi-pension.

## **La procédure :**

La famille retire un dossier auprès de l'**Intendance**.

Il doit être remis au **bureau de l'Intendance**.

Les dossiers incomplets ne pourront être étudiés par la commission.

## **La commission :**

La commission, présidée par le chef d'établissement ou son adjoint, étudie les dossiers et décide d'attribuer ou non une aide dont elle fixe le montant, en fonction des difficultés rencontrées, mais également en fonction de l'enveloppe disponible.

## **Barème validé par le CA du : 28/06/2018**

Le quotient familial mensuel est calculé en prenant en compte le dernier revenu fiscal de référence de la famille divisé par le nombre de parts fiscales divisé par 12.

Ce document est fourni par la caisse d'allocations familiales.

Le résultat de ce calcul permet d'établir un premier classement des dossiers qui sont ensuite étudiés en fonction des caractéristiques de chacun.

<b>Quotient familial mensuel en €</b>	<b>Demi-pension / Transport / Fournitures</b>
QF ≤ 353	Jusqu'à 75 %
354 ≤ QF ≤ 1078	Jusqu'à 50 %
1079 ≤ QF ≤ 2388	Jusqu'à 25 %
QF ≥ 2389	0

QF =  $1/12^{\text{ième}}$  des revenus annuels avant abattements fiscaux + montant mensuel des prestations CAF

divisé par le nombre de parts

## **Les aides accordées :**

Elles ne seront qu'exceptionnellement totales, et toujours accordées au trimestre, et non à l'année.

En conséquence, **les demandes doivent être renouvelées chaque trimestre**, par courrier simple, sauf si la situation financière ou familiale a évolué. La famille est informée par courrier du montant de l'aide accordée.

### • **Situation particulière devant être portée à la connaissance de la commission :**

Une évaluation sociale pourra être établie par l'assistante de service social scolaire en cas de situation particulière. Vous pouvez :

- solliciter un rendez vous directement en la contactant au lycée
  - ou joindre à votre dossier un courrier à destination de l'assistante sociale **sous enveloppe**
  - ou demander à être contacté par l'assistante sociale
- OUI, je souhaite être contacté par l'assistante sociale

### **Pièce à joindre à la demande :**

- Attestation de paiement ou attestation de quotient familial CAF

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :